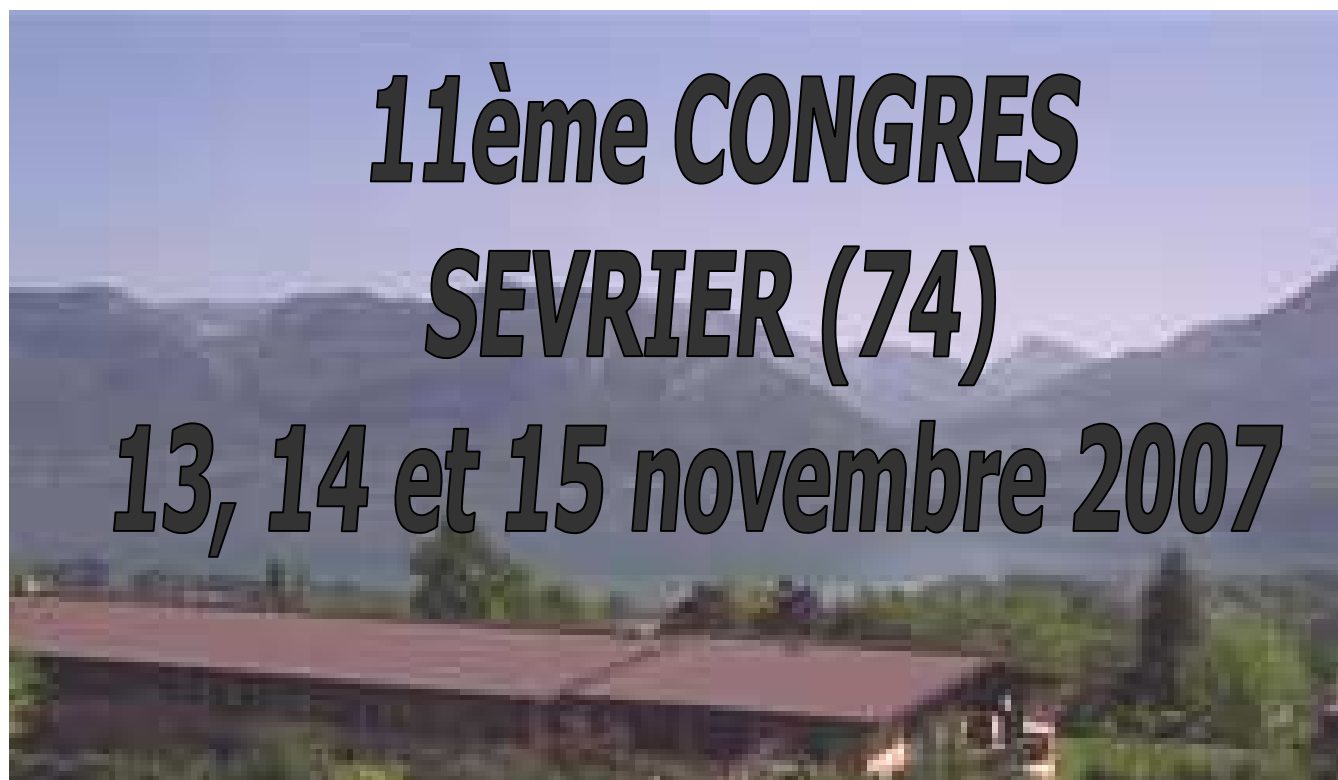


SYGMA FSU



RAPPORT D'ORIENTATIONS

Vote des adhérents préalable à la réunion en congrès :

Participation au vote : 52,6% des adhérents
Pour les orientations : 100% des suffrages exprimés,
Abstention : 1,5%

Vote en congrès du rapport d'orientations amendé :

73,9% des mandats représentés
Pour le rapport d'orientations amendé : 100% des suffrages exprimés
Suffrages non exprimés : 18,4% des mandats représentés

La situation en France

Les attaques contre les salariés, les chômeurs, les jeunes et les retraités, continuent de se développer. Mais c'est aussi sur le terrain des droits fondamentaux des citoyens qu'il y a un durcissement des politiques menées.

- Aggravation des politiques répressives : interventions musclées des forces de l'ordre, sévérité des tribunaux envers les justiciables (sauf délinquance politique ou économique), dégradation des conditions des gardes à vue, criminalisation accrue en direction de la jeunesse et des mouvements sociaux, évolutions des jugements et avis des cours supérieures (cour de cassation, conseil d'Etat, ...) prenant en compte l'idéologie dominante, projets de peines planchers, ...
- Intégration, immigration : avec les thèses sur l'immigration choisie, le refus des régularisations massives, la brutalité des arrestations, les objectifs chiffrés de reconduites, le développement des zones de rétention, et dernier en date la création d'un ministère de l'identité nationale, le nouveau pouvoir reprend sans état d'âme les thèmes de l'extrême-droite. Si le Front National a largement baissé en nombre de voix, une partie de son idéologie est maintenant en voie d'application par le nouveau gouvernement.
- Attaques contre le droit du travail : les gouvernants et le patronat font de la réduction des garanties conférées par le droit du travail un axe majeur de leur politique. Après avoir imposé le CNE, et même si la mobilisation des étudiants et lycéens, soutenus par les salariés, a permis de supprimer le CPE, le gouvernement entend remettre en cause le CDI, avec le projet de contrat unique de travail. Il s'agit également de réduire le contenu du Code du Travail, de réduire les mesures législatives et leur portée, au profit de mesures contractuelles, de limiter l'inspection du travail (voire même de les faire intervenir aussi pour contrôler les salariés, cf. contre les salariés fumeurs).
- Attaques contre les salaires (salaires directs et salaires différés) : réduction des cotisations sociales au profit d'un financement de la protection sociale par l'imposition ou surtout par l'incitation à des solutions assurantielles individuelles, développement des heures supplémentaires, développement de l'intéressement et de l'indemnitaire, ... transformation des bénéficiaires du RMI en lumpen-salariat, réduction de l'impôt sur le revenu (redistributif), augmentation probable de la TVA, ..., autant de mesures qui ne vont que dégrader encore plus l'inégalité croissante des revenus et de la répartition des richesses.
- Attaques contre la protection sociale : les régimes spéciaux de retraite sont en ligne de mire, mais cela ne doit pas masquer les attaques générales qui s'annoncent sur l'ensemble de la protection sociale. L'année 2008 correspond à une étape importante de la loi Fillon, avec des menaces sérieuses de régressions supplémentaires et de dégradations de la situation des retraites et pensions (augmentation du nombre d'annuités, remise en cause de la référence aux 6 derniers mois dans la Fonction Publique, ...). Pour l'assurance maladie, c'est l'annonce de la mise en œuvre de nouvelles franchises sur les dépenses de santé et la mise en concurrence accrue de l'hôpital public avec le secteur privé, conduisant de fait à une privatisation rampante de l'hôpital public et à une destruction des structures publiques de la médecine de proximité, qui sont les principaux axes de l'attaque. Les mutuelles sont de plus en plus soumises à la mise en concurrence avec l'assurantiel, remettant en cause leurs fondements et leurs principes. Au total, ces dégradations ont pour principal objectif de pousser les citoyens à recourir aux solutions capitalistiques : fonds de pension, assurances, ... donc à permettre au capital de mettre la main sur un secteur qui lui échappait jusqu'alors.
- Attaques contre le service public et ses agents, dont les fonctionnaires : privatisations (EDF, GDF, ...), mises en concurrence, gestions par le privé (cf. gestion CESU), externalisations, redéploiements, restructurations, suppressions d'emplois, annonce d'une moyenne de non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite, ... les mesures contre les services publics et ses agents s'intensifient, mettant en cause l'existence même de nombreux services publics, et au-delà leur rôle dans la redistribution des richesses.

Malgré ces attaques, des résistances citoyennes continuent (TCE, intermittents, Convergence des services publics, OGM, nucléaire et THT, ...), mais sans que cela se traduise par un débouché politique, permettant de rassembler les forces de gauche refusant l'évolution libérale-sociale en cours. Et cela doit se traduire par un renforcement syndical permettant de mieux défendre les salariés, jeunes, chômeurs et retraités, d'agir pour inverser les logiques à l'œuvre.

Dans la Fonction Publique

Les effectifs de fonctionnaires sont en train d'être très fortement réduits (annonce d'une moyenne de 1 remplacement sur 2 départs en retraite, ce qui veut dire que des secteurs devront subir une baisse beaucoup plus conséquentes : 1 remplacement sur 3 par exemple), sans considération des missions de service public réalisées ni des besoins et demandes de la société. Combiné avec la remise en cause de missions du service public, la réduction va se traduire par une politique de redéploiement généralisée, au profit des domaines considérés comme les plus régaliens : police, justice, défense. A force de réduction, des services ne sont plus capables d'assumer dans de bonnes conditions leurs missions, ils sont considérés comme inefficaces (la certification et les démarches qualité trouvent alors une de leurs justifications), leurs missions déléguées ou supprimées, ce qui justifie alors de nouvelles suppressions d'emplois.

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en baisse généralisée et continue. Le budget 2008 est même construit sur la base d'une stagnation de la valeur du point Fonction Publique. Les seules voies de la progression du pouvoir d'achat voulues par le gouvernement sont l'intéressement aux suppressions d'emplois (redistribution partielle des économies de masse salariale réalisées), le développement des régimes indemnitaires individuels avec le projet de salaire trinôme (indice + fonction + résultat).

Les conséquences de la baisse des effectifs se font aussi sentir sur les possibilités de déroulement de carrière. Des emplacements sont mis en œuvre pour compenser ces effets en terme de règles et taux d'avancements et de promotions (avec la complicité de CFTC, CGC, CFDT largement minoritaires dans la FP). Mais il y a refus de négociation sur les grilles indiciaires et les déroulements de carrière, pourtant exigée par la majorité des organisations syndicales représentant la majorité des fonctionnaires.

Enfin, le gouvernement entend faire prendre en charge par les agents les restrictions de moyens des services : frais de déplacement, formation sur le temps personnel, ...

Les projets de réorganisation de l'État qui sont en cours, et notamment ceux visant notre ministère, laissent à penser qu'ils ne sont mis en œuvre que pour dégager des marges d'économies substantielles dans le budget de l'État.

Parallèlement, les stratégies ministérielles de réforme visent à une pseudo-rationalisation des moyens affectés, qui vise surtout à réduire le nombre de fonctionnaires, et à une recherche d'externalisation des tâches de service public aux établissements publics, aux collectivités locales, voire au secteur privé, aux organismes professionnels agricoles dans notre secteur. Cette nouvelle organisation se met en place sans qu'aucune discussion n'ait lieu ni avec le personnel ni avec les usagers. Elle se traduira inévitablement par des suppressions d'emplois d'agents titulaires dans les services de l'Etat et par un développement de la précarité dans les établissements ou services bénéficiant de délégations de service public.

La LOLF, bien qu'elle ait été votée à l'unanimité des députés et sénateurs, car présentée comme un outil pour plus de transparence et de contrôle pour le Parlement, se révèle comme un formidable outil pour remettre en cause des missions ou des services, pour diminuer l'emploi public, pour mettre en concurrence les services entre eux, pour introduire des notions de performance ou de « rentabilité », pour rendre encore plus opaque la gestion des effectifs et les crédits. C'est aussi une remise en cause de la finalité du travail des services, avec la mise en place des indicateurs d'activité. Ce qui compte, c'est d'aligner de bons indicateurs quantitatifs, sans se soucier de la qualité du service rendu, des difficultés rencontrées, du rôle redistributif du service public. La fongibilité asymétrique des crédits de personnels et des moyens de fonctionnement est déjà utilisée pour réduire le nombre d'agents.

La réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (RATE) vise à donner un pouvoir important au Préfet de Région, véritable « premier ministre délégué » dans la région, et aux préfets de département. Elle leur permet notamment de réorganiser les services (cf. projet OSE dans le département du Lot), de mettre en commun des emplois budgétaires, de mutualiser des moyens de fonctionnement, par exemple pour la formation, l'action sociale, ... mais aussi demain de redéployer les personnels, administratifs en particulier, au gré des réorganisations des services et des suppressions de missions. Aucune structure de concertation n'existe ni n'est pour le moment prévue.

Le transfert d'une tranche importante de responsabilités de l'État aux collectivités territoriales va se traduire par une rupture de l'égalité d'action du service public sur tout le territoire, par une rupture de l'égalité d'accès et de traitement pour les usagers. Elle entraînera inévitablement une augmentation des inégalités territoriales, par une segmentation créant un service public à plusieurs vitesses sur le territoire national en fonction de la richesse et des choix politiques des régions. Elle pourrait privilégier le poids des groupes de pressions organisés. Le transfert des missions risque de se traduire aussi par une possibilité supplémentaire de délégation ou d'externalisation hors des services (c'est le cas notamment pour les missions effectuées par les personnels TOS de l'enseignement, ou pour les routes confiées aux départements par exemple). Le SYGMA-FSU réaffirme son opposition à cette décentralisation et à ses conséquences pour le service public, pour les personnels. Les conditions de transfert éventuel des personnels doivent être revues, de manière à donner un

véritable droit d'option pour tous les agents concernés, y compris de refuser leur transfert.

Au ministère chargé de l'Agriculture

Dans notre secteur, la politique agricole va vers une industrialisation croissante de l'agriculture, vers une intégration plus poussée avec l'agro-alimentaire, l'agro-chimie (semences, OGM, ...), la distribution. Objectif de réduction du nombre d'agriculteurs, de réduction des aides publiques, remises en cause des agricultures paysannes et biologiques, des industries de transformation de proximité (abattoirs), de l'intervention de l'Etat comme garant de l'intérêt général (consommateurs, citoyens, ...) : sécurité alimentaire, aménagement et développement des territoires, politique publique agricole, ...

On assiste à une véritable vente par appartement des missions et des services du ministère :

- Désengagement en matière d'ingénierie publique. La création de guichets uniques DDE-DDAF n'est pas de nature à inverser la tendance, les pertes d'emplois et de qualifications étant déjà trop importantes
- Menaces d'externalisation du contrôle hygiène alimentaire en abattoirs
- Menaces d'externalisation d'une partie des missions des installations classées (instruction des déclarations, contrôles, ...)
- Externalisation des analyses de routine et de diagnostic en protection des végétaux, combinée avec la restructuration du laboratoire national de la protection des végétaux, destructrice de compétences et d'emplois
- Externalisation des contrôles de premier niveau vers des organismes certificateurs ou des organismes d'inspection.
- L'instruction des dossiers PAC pourrait demain être confiée à des prestataires de service externes (chambres d'agriculture, privé, ...).
- Restructurations des haras nationaux, avec suppressions de dépôts, menaces de transfert aux régions, ...
- Le CNASEA est particulièrement menacé, notamment le secteur Formation Professionnelle, Emploi (FPE), avec des privatisations de missions après mise en concurrence (formation professionnelle), dans l'optique maintenant du projet de fusion AUP – CNASEA, et avec des suppressions d'emplois annoncées.

Des redéploiements de missions ont lieu en interne, entre services ou établissements de l'Etat :

- Transfert actuellement de ce qui restait des contrôles agricoles dans les DDAF à l'AUP.
- Régionalisation de la Statistique Agricole, avec de nombreuses suppressions d'emplois et une perte de la proximité, nuisible à terme pour la qualité de la donnée et de son analyse
- Fusions de services dans les chefs-lieux de région entre DRAF et DDAF, avec comme seul objectif les économies d'échelle (forêt, ...), le groupement des DRAF semblant plus préoccupé par la taille des DRAF face aux administrations en voie de regroupement DIREN-DRIRE, DRE, pour maintenir une direction régionale déjà menacée lors de la création des pôles de compétence.
- Fusions DDAF – DDE, au sein des DDEA, commencées par 8 départements mais avec vocation à être étendues par vagues successives. Ces réorganisations de l'administration départementale technique ont surtout pour objectif réel de mutualiser les pénuries, de susciter de nouvelles économies d'échelle, d'accompagner par redéploiements la fin programmée de l'administration technique, vers une administration essentiellement régalienn.
- Menaces de régionalisation de missions au sein des DRAF
- La réorganisation des offices agricoles s'est déjà traduite par des suppressions massives d'emplois. Le nouveau projet de fusion AUP – CNASEA risque de se traduire par une nouvelle vague de suppressions d'emplois. Ce projet se réalise sans débat et sans réponse pour le moment pour une harmonisation par le haut (statuts, rémunérations, carrières, droits sociaux, ...), que nous considérons être indispensable en préalable. Il est décisif de ne pas opposer établissements publics et autres services de l'Etat. Plus que la structure qui effectue les missions, notre préoccupation syndicale porte sur les revendications des agents en charge des missions. Cette réorganisation se traduit aussi, en parallèle, par le renforcement de la régionalisation, marquée par le pouvoir de directions locales, appliquant autant de méthodes de gestion de personnel qu'il y a de régions.
- On peut même aller jusqu'au « travailler moins bien pour coûter moins cher », comme à l'IFN, avec la nouvelle méthode d'échantillonnage, réduisant la qualité de la donnée fournie.

Nos priorités revendicatives

GENERALITES

Une répartition plus juste des richesses, par le rééquilibrage salaires/profits, est nécessaire pour lutter contre le chômage, réduire les inégalités, financer la protection sociale. Il doit y avoir à la fois modification de la répartition entre salaires et profits, et plus grande redistribution.

La part des richesses distribuées sous forme de salaires, immédiat et différé, doit augmenter. Les gains de productivité doivent être intégralement distribués en masse salariale, sous forme d'emplois ou en salaires, immédiat et différé. Les cotisations patronales en matière de protection sociale ne doivent pas être baissées, au contraire il faut revenir sur les exonérations accordées.

La redistribution passe par une réforme de la fiscalité (arrêt de la défiscalisation des hauts revenus, suppression du bouclier fiscal, augmentation de la part des impôts directs et baisse de la TVA et des autres impôts indirects, taxation des revenus non salariaux et les flux financiers, réforme de la fiscalité des entreprises en la basant sur la valeur ajoutée, en pénalisant les activités polluantes, et non sur la seule masse salariale), et d'une réelle lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et contre les mafias et "l'économie souterraine".

Les services publics jouent un grand rôle en terme de redistribution des richesses. Au contraire de la logique libérale de privatisation et de rentabilité, les services publics doivent être développés notamment pour faire face aux besoins considérés comme non solvables par l'économie libérale. Ils doivent échapper à toute logique de rentabilité financière, cela n'excluant pas des améliorations nécessaires dans leur fonctionnement.

Nous appuyons le développement de l'économie solidaire qui doit aboutir à la création de centaines de milliers d'emplois tout secteur confondu, redonnant la priorité aux échanges et au lien social.

Nous soutenons les initiatives qui visent à diversifier les modes d'expression de l'économie réelle en cherchant à modifier le rapport au temps et à l'argent, tous créateurs d'un nouveau type d'emplois dépassant le rapport au salariat : banques solidaires, banques du troc, banques du temps, systèmes d'échange locaux.

SERVICE PUBLIC

Nos revendications générales ...

Le service public est un élément fondamental de l'organisation structurelle de notre pays.

Il doit garantir à tous et sur tout le territoire l'accès aux biens publics et doit participer à la répartition des richesses créées. Il ne doit pas être considéré comme un simple prestataire de service à la recherche de rentabilité à tout prix. Il doit permettre à chaque citoyen, à toute personne présente sur le territoire, dans le respect de la laïcité et de la tolérance, d'accéder à des droits légitimes et essentiels: santé, culture, éducation, justice, logement décent, richesses écologiques de base (eau potable, air sain, nourriture saine).

Le service public doit être un outil de défense de l'intérêt général. A cet effet, il est l'outil de mise en œuvre des choix démocratiquement déterminés et solidairement assumés par l'expression citoyenne, sur l'ensemble de ses missions: économie, social, culture, recherche, éducation, aménagement du territoire, sécurité, ...

Il doit être un acteur d'impulsion et de régulation en terme d'aménagement du territoire et doit cadrer son action en vue de réduire les inégalités sociales et culturelles. Il opère comme acteur d'impulsion et de régulation, et cadre son action pour réduire les inégalités sociales et culturelles en associant les représentants des usagers et en prenant en compte les besoins sociaux exprimés. Il doit rester le seul décideur en dernier ressort en terme d'impact des aménagements sur l'environnement et en terme de qualité sanitaire et alimentaire.

... au Ministère chargé de l'Agriculture et dans ses établissements

Le SYGMA-FSU demande que les missions de service public soient faites dans le respect des droits des personnels, l'amélioration de leur situation, la réduction des inégalités criantes : suppression de la précarité, amélioration des statuts et des rémunérations, égalité hommes/femmes, administratifs/techniques, etc. Nous revendiquons la mobilisation de moyens humains et financiers qui permettraient le fonctionnement d'un service public de qualité.

Le SYGMA-FSU revendique le développement des activités de contrôle, d'expertise et de conseils en amont (prophylaxie, gestion de crises, ...) tant pour la sécurité alimentaire que pour l'environnement et la gestion de l'espace. Il rejette en particulier l'autocontrôle par les entreprises privées, en matière de sécurité alimentaire, et exige le maintien des contrôles de premier niveau et l'affectation des moyens humains qualifiés suffisant et nécessaires à cette tâche de service public.

Nous revendiquons une véritable amélioration du service public, proche du citoyen, tenant compte des besoins, mis en place après une véritable concertation avec les personnels de tous les ministères (Équipement, Environnement, Finances, Santé, Intérieur, Éducation, ...) et les usagers (associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, syndicalisme agricole sans ostracisme, etc.).

Le SYGMA-FSU se prononce pour le maintien d'une Ingénierie Publique dans les services techniques de proximité de l'Etat (DDAF, DDE) afin de contrecarrer les positions de monopoles du secteur privé (compagnies fermières en adduction d'eau potable – assainissement, leurs bureaux d'études, leurs filiales de travaux), de maintenir une offre publique

de référence, d'entretenir une capacité d'expertise, d'innovation, d'intervention sur des secteurs qui risquent d'être qualifiés comme non rentables par une offre privée.

Le SYGMA-FSU revendique la mise en place d'une véritable tutelle pour tous les établissements publics, avec présentation d'un rapport annuel de bilan social et d'activité devant le CTPM du ministère, et la réduction du poids de la profession agricole dans les conseils d'administration.

Le SYGMA-FSU refuse le principe de la transformation de nouveaux services en établissements publics et l'externalisation des tâches de service public. Il demande un bilan et une remise en cause des précédentes transformations (IFN, Haras, AFSSA, etc.).

POUR QUELLE POLITIQUE PUBLIQUE AGRICOLE ?

Au contraire de la politique agricole menée par les gouvernants conjointement avec le syndicalisme agricole majoritaire, le SYGMA-FSU considère que la politique agricole publique doit être redéfinie de façon radicale, en rupture avec la soumission aux seuls enjeux économiques et aux intérêts de l'agro-business (industries de l'agro-alimentaire, de l'agro-chimie, de la grande distribution), avec comme objectifs prioritaires

- la production et l'élaboration de produits de qualité, le respect de la santé des consommateurs, le respect des cycles naturels et du bien-être animal ;
- la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, la conservation de la diversité biologique, la sauvegarde du patrimoine génétique végétal et animal, la modification des pratiques culturales : réduction de l'utilisation d'intrants (pesticides, engrais), retour à la rotation des cultures, sauvegarde de savoir-faire ancestraux, etc.
- le maintien du tissu humain et social dans les espaces ruraux, le développement des services publics et des réseaux de transport collectif en milieu rural, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail, la remise en cause du phénomène de suburbanisation se traduisant par un grignotage des terres arables et des zones naturelles avec l'extension à l'infini de zones d'activité et d'habitat ;
- le développement de filières et réseaux courts de distribution.

Plus généralement, le rôle joué par les agriculteurs dans le maintien et l'entretien des espaces et des paysages doit être réaffirmé et pris en compte dans leur revenu.

Les modes de production moins productivistes, l'agriculture biologique, doivent être plus développés et économiquement aidés, de manière à permettre l'accès de tous pour la consommation de leurs produits.

La dépendance d'autres pays dans le monde ne doit pas être aggravée et la satisfaction des besoins alimentaires par les productions locales doit être privilégiée.

La FSU réaffirme l'importance du service public de l'agriculture et de l'alimentation, pour garantir cette vision d'intérêt général de l'agriculture, au profit des citoyens et des consommateurs. La formation dans les établissements publics de l'enseignement agricole est un des outils fondamentaux de réorientation de la politique publique agricole et agro-alimentaire.

Les services de l'Etat et les établissements publics doivent être confortés dans leurs moyens, leur capacités d'intervention et leur indépendance par rapport aux lobbies agricoles et aux intérêts économiques (agro-chimie, distribution) pour mettre en place cette politique publique, former les intervenants du secteur, contrôler et évaluer l'application des politiques publiques et l'utilisation des fonds publics. Le ministère de l'agriculture n'est pas le ministère des agriculteurs, ni celui de la seule production agricole

Le SYGMA-FSU prendra les contacts nécessaires, en particulier avec le Confédération Paysanne, pour participer activement aux réflexions et mobilisations pour une autre agriculture et une autre consommation.

OGM

En l'état actuel des connaissances, le SYGMA-FSU se prononce pour une interdiction totale de la dissémination en milieu libre, de la culture, de la commercialisation et de l'usage dans l'alimentation, d'organismes génétiquement modifiés.

Le SYGMA-FSU rejette la brevetabilité du vivant.

En particulier, le SYGMA-FSU condamne les tentatives des lobbies semenciers de s'approprier le capital génétique des végétaux à des fins mercantiles et la mise en cause du rôle séculaire

des agriculteurs dans le domaine (droit à utiliser ses propres semences, sélection des semences, etc.).

Le SYGMA-FSU s'inquiète des modifications artificielles du génome à des fins alimentaires et surtout commerciales.

La recherche scientifique sur les organismes génétiquement modifiés, que ce soit pour des objectifs alimentaires ou médicaux, doit être publique, orientée par des objectifs d'intérêt général, indépendante des intérêts économiques des entreprises industrielles, soumise au débat citoyen et au contrôle démocratique.

La non contamination des organismes vivants et des semences est une priorité essentielle pour sauvegarder la biodiversité agricole. La liberté de tout agriculteur de produire sans OGM, la liberté de tout consommateur de refuser la présence d'OGM dans les produits (avec abaissement du niveau de détection des OGM dans les produits destinés à l'alimentation jusqu'au seuil de 0%), doivent être garanties. Toute contamination, de quelque origine que ce soit, va à l'encontre de cette liberté et doit être sanctionnée.